

MOIS-CHERCHEURS
=====

Modalités

Les deux parties conviennent de maintenir un programme réciproque de 140 mois-chercheurs, comportant un volet scientifique et un volet pour les sciences sociales et humaines. La proportion entre ces deux parties s'établira en fonction du nombre et de l'intérêt des projets respectivement présentés sous réserve qu'un équilibre soit respecté entre les domaines des sciences exactes et celui des sciences de l'homme et de la société.

Du côté canadien, l'administration de ce programme est confiée au Conseil National de Recherches du Canada.

Les deux parties confirment leur accord sur les modalités suivantes :

- la durée minimale du séjour des chercheurs est en principe de trois semaines
- les dossiers sont soumis par la voie diplomatique à l'approbation des autorités compétentes six semaines avant le début des missions
- lors de la sélection des dossiers, les deux parties procéderont à une consultation réciproque
- les frais de voyages sont à la charge du pays d'envoi, y compris les déplacements à l'intérieur du pays d'accueil
- les frais de séjour sont assumés par le pays d'accueil sur les bases suivantes :

.../...